



215 Ch de Gibbes 13248 Marseille Cedex 20  
Tel & fax : 04-91-63-31-70 / cgtcaf13@tele2.fr



## **DECLARATION DES SYNDICATS CGT ET UGICT DE LA CAF 13 LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/09/10 EN PRESENCE DE Mr DEROUSSSEN, PRESIDENT DU CA DE LA CNAF.**

« L'ensemble de l'institution est au bord de l'implosion... La demande sociale explose... les dispositions prises par les CAF n'ont pas permis de rétablir un équilibre qui demeure très fragile »: tels ont été vos propos Monsieur DEROUSSSEN en qualité de Président du Conseil d'administration de la CNAF adressés dans un courrier au Ministre Xavier DARCOS en Mars dernier. Et de poursuivre quant aux inquiétudes liées à la prise en charge de nouvelles tâches par les CAF dont le RSA Jeunes, la gestion des impayés de loyers, du dispositif CMU-C, la trimestrialisation de l'Allocation adulte handicapé.

Cette interpellation a sans doute permis qu'enfin le Directeur de la CNAF reconnaisse le caractère structurel et non conjoncturel de cette situation dégradée de la Branche Famille que d'ailleurs la CGT n'a eu de cesse de souligner ces dernières années tant au plan national par les interventions de nos administrateurs siégeant à la CNAF que localement auprès de nos Directions d'organismes.

Pour la CGT depuis la mise en place des COG on assiste à une véritable dégradation de nos missions de service public : les organismes sont désormais « sommés » de procéder à des réductions budgétaires drastiques tout en augmentant les gains de productivité. Les charges de travail ne cessent de croître sans avoir les moyens en effectifs pour y faire face.

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2010, 1 départ à la retraite sur 2 ne doit plus être remplacé : cette directive issue de la COG 2009-2012 qui s'inscrit d'ailleurs dans la même logique que la RGPP, renforce la situation d'implosion que vous aviez décrite en Mars dernier mais qui semble bien être restée « lettre morte » !

### **Dans ce contexte de non remplacement d'1 poste sur 2 et des contraintes exigées par les COG à quoi assiste-t-on dans nos organismes ?**

- Fermetures des Accueils aux allocataires
- Externalisation de services et /ou missions
- Mutualisation d'activités sous couvert de « Offre globale de service »
- Productivité renforcée
- Recours aux heures supplémentaires défiscalisées
- Redéploiement de postes notamment de cadres
- Culture du chiffre exacerbé (temps d'accueil et d'attente minutés, traitement de masse des dossiers...)

- Développement d'un management autoritaire
- Contrôles renforcés de l'activité des salariés : l'exemple des « Boucles qualités » conduisant à la stigmatisation des agents désignés est parfaitement révélateur de ces dérives.

L'action sociale et le Travail social n'échappe pas à cette logique de restrictions budgétaires et la CGT a toujours dénoncé l'insuffisance de l'évolution du FNAS qui est de 7,5% ce qui se traduit par une réduction de nos missions. Pour la CGT une évolution du FNAS à 15% permettrait réellement de satisfaire les besoins des familles dans une conception de développement d'un véritable service public au service des parents et de leurs enfants.

La circulaire d'orientation relative au travail social de la CNAF définit « un socle national pour le service social des CAF » (offres de service ciblées dont l'accompagnement social des bénéficiaires du RSAI en lien avec les conseils généraux si possible avec un financement de la mission) : à la CAF 13 les 120 Travailleurs sociaux effectuent cet accompagnement social dans le cadre d'une convention avec le Conseil général des Bouches du Rhône ...mais à titre gratuit !

Par ailleurs cette note confirme le pilotage de plus en plus prégnant de la Caisse nationale qui limite les champs d'intervention par le biais d'offres de services « faits générateurs » qui assujettit le service social au service administratif.

Cette note introduit également la nécessité d'évaluer « l'efficacité » du service social comme si durant ces dernières années rien n'avait été fait en matière d'évaluation : la responsabilité des Directions en possession de rapports d'activités annuels reste entière sur ce point. Mais il est vrai que la « commande » de la Cour des Comptes s'inscrit plus dans une volonté de réduction drastique des coûts que d'une recherche d'une évaluation qualitative des missions de service social des CAF.

Sous couvert d'évaluation la Direction de la CNAF préconise dans sa note de procéder à un contrôle de l'activité des travailleurs sociaux. L'informatisation du travail social est en route et le « Progiciel RSA » (décliné différemment d'ailleurs selon les CAF) dont la finalité est de procéder à un fichage des publics concernés en est l'exemple type. A ce propos nous voulons alerter le Président du CA de la CNAF sur les éventuelles atteintes à la vie privée des personnes et d'être attentifs aux recommandations du Conseil supérieur du travail social en la matière.

A ce propos le secret professionnel défini règlementairement par fonctions et par missions ne saurait faire l'objet d'une doctrine spécifique CAF.

L'Acte II de la Loi de décentralisation qui place le Conseil général comme pilote de la politique d'action sociale départementale oblige les CAF à tenter de rendre lisible les spécificités de leurs missions de service social.

L'accent est mis sur la prévention au détriment du « curatif » : dans le contexte actuel de grave crise économique et financière la réalité rencontrée par les travailleurs sociaux notamment dans notre département est bien différente.

Comment afficher « agir dans la prévention » lorsque les CAF doivent appliquer des mesures répressives telles que la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire ?

La mise en place du RSA conduit à une profonde modification des interventions en travail social.

En effet, le RSA introduit une « injonction à devenir autonomes » sans que les pouvoirs publics apportent des réponses en matière de droits (logement, santé, modes de gardes, emploi).

Les travailleurs sociaux n'endosseront pas la responsabilité de ce qui incombe à l'Etat.

Cette rupture dans la pratique professionnelle (intervention non plus à partir de la demande des familles mais à partir d'offres de services) vient questionner le sens de nos métiers, aujourd'hui dénaturés. Comment parler de « libre adhésion des familles » lorsqu'on les contraint à rencontrer un travailleur social ? Cette approche remet en question les fondamentaux de nos métiers comme la relation d'aide.

Pour la CGT il faut, plus que jamais, réhabiliter les métiers.

Les fermetures d'accueil décidées cet été à la CAF13 et de nouveau envisagées dans les semaines à venir vont à l'encontre de nos missions de service public et du service rendu aux allocataires. Elles ne constituent pas une solution face au manque criant d'effectifs.

L'accroissement de la charge de travail pour l'ensemble des salariés cadres et employés des services administratifs et sociaux conduit à une dégradation importante des conditions de travail et de la qualité de service avec en corollaire un stress et une souffrance au travail dans les CAF qui se développent.

Les pressions permanentes auprès des salariés pour « faire atteindre les objectifs des COG » doivent cesser.

### **Dans ce contexte préoccupant, la CGT réclame :**

- La titularisation de tous les CDD
- Des effectifs supplémentaires pérennes
- L'arrêt du recours aux heures supplémentaires défiscalisées
- L'arrêt de la fermeture des sites d'accueils
- L'ouverture de négociations sur les salaires et la classification des emplois.
- L'arrêt de toutes les externalisations et mutualisations
- Le respect du droit syndical

**Dans un contexte de forte mobilisation sur les retraites et à la veille du débat parlementaire sur le financement de la Sécurité sociale la CGT mettra tout en œuvre pour éviter le démantèlement de notre système de protection sociale solidaire.**